

L'an deux mille vingt, le jeudi 1<sup>er</sup> octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

**Absents** : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1<sup>er</sup> vice-président chargé des finances propose de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Cette dernière permettra à la Communauté de Communes du Pays des Paillons de répondre à ses besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparaît être la plus intéressante :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 12 mois
- Commission d'engagement : 500 €
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + marge 0,90 %
- Base de calcul : 365 jours

Nombre de conseillers  
en exercice : 38

Nombre de présents : 30  
Nombre de votants : 34  
Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0

AR PREFECTURE

006-240600593-20201001-201006-DE  
Regu le 08/10/2020

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son 1<sup>er</sup> vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**Autorise** le Président à signer l'offre présentée par l'organisme prêteur et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

**Autorise** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA**

